

ARDÈCHE
LARGENTIÈRE
-
COMMUNE
de
ST MELANY

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 04 Juillet 2023

N° de la délibération
2023-34

Membres en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet :
BUDGET AEP
Télégestion et patrimoine
Prêt long terme 15 000€
Prêt relais 93 663€

L'An deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire **M. Didier PIOLAT**.

Étaient présents :

Lucy RENAULT, Arlette OBRY, Fanny WALDSCHMIDT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Lois COLTEL,

Représentés : Barbara DE SCHEPPER donne procuration à Lucy RENAULT, Lorraine CHENOT donne procuration à Didier PIOLAT, Roger LOMBARDOT donne procuration à Paul ARNAUD

Absent :

Excusé : Damien PETIT,

Secrétaire de séance : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Didier PIOLAT fait le point sur les travaux de télégestion et d'amélioration du patrimoine sur le réseau AEP.

Les travaux sont sur le point d'être totalement terminés.

Il rappelle que suite à la demande de subvention auprès des différents organismes compétents, le plan de financement pourra s'articuler comme suit :

Montant total du projet : 125 283 € TTC

Subvention de l'État (DETR-DSIL) : 34 452 €

Subvention de la région : 39 331 €

Subvention Agence de l'eau : 14 000 €

Fond de compensation TVA : 20 880 €

Autofinancement : 16 620 €

Afin de tenir compte du décalage de réception des fonds des subventions la commune à la nécessité de souscrire deux emprunts :

Un emprunt court terme (prêt relais) de 93 663 €

Et un emprunt long terme de 15 000 €

Deux banques ont été consultées : la Caisse d'Épargne et l'Agence France Local.

Monsieur le maire expose les offres reçues et propose de retenir celle de l'AFL qui est la plus intéressante pour la commune à savoir :

Prêt long terme 15 000 €

Durée : 25 ans

Taux fixe : 3,79 % base 30/360 soit une échéance constante annuelle de 938,99 €

Pas de frais de dossier ni de commission d'engagement.

Prêt relais 93 663 €

Durée : 3 ans

Amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts

Taux fixe : 3.93 % trimestriel base exact/360

Pas de frais de dossier, pas de commission d'engagement ni d'indemnité de remboursement anticipé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Article 1 :

De retenir l'offre de l'AFL pour l'emprunt long terme sur 25 ans de 15 000 € dans les conditions exposées ci-dessus

Article 2 :

De retenir l'offre de l'AFL pour le prêt relais de 93 663 € sur 3 ans dans les conditions exposées ci-dessus

Article 3 :

De confier au Maire la mise en œuvre de ces décisions

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Fait à Saint Mélangy,

Le 04 Juillet 2023

Le Maire, Didier PIOLAT


